

## LE TEMPS

ÉDITORIAL [?]

### La république des fusibles et du silence

ÉDITORIAL. Dans l'affaire du foyer de Mancy, les auteurs présumés de violences sur des enfants autistes sont toujours employés alors que les cadres du Département de l'instruction publique ayant documenté ces maltraitances sont écartés. Une manière de signifier aux témoins qu'il vaut mieux se taire



Le Foyer de Mancy, dans le canton de Genève. — © Eddy Mottaz / Le Temps



Serge Michel

Publié lundi 31 janvier 2022 à 05:30  
Modifié lundi 31 janvier 2022 à 06:14

Outre la découverte glaçante de violences délibérées contre de jeunes autistes, ce qui a le plus frappé les journalistes du *Temps* et de Heidi.news qui ont enquêté sur le foyer de Mancy, à Genève, c'est la peur générale de parler. Qu'il fut difficile de convaincre des témoins de raconter ce qu'ils ont vu il y a deux ou trois ans! Rendez-vous sans cesse décalés, embarras de mettre des mots sur ce qui s'est passé, négociations de dernière minute pour enlever tel détail qui pourrait les identifier.

#### Lire nos articles à ce sujet:

- **Nos révélations:** [Des enfants autistes maltraités dans l'impunité au foyer de Mancy](#)
- **Les témoignages d'ex-employés:** [«Je ne voulais plus être complice, alors je suis partie»](#)
- [Le rôle trouble des syndicats](#)
- **La réaction de la cheffe du DIP, Anne Emery-Torracinta:** [«Mon erreur a été de croire que le problème ne concernait qu'un seul enfant»](#)
- **D'autres réactions:** [A Genève, le scandale de Mancy suscite des réactions politiques](#)

Cette peur des représailles, dans une petite république où tout le monde se connaît, a considérablement ralenti la révélation de la vérité et sans doute prolongé les souffrances de certains enfants. La suite de notre enquête montre qu'en mars 2021 a eu lieu un empoisonnement suspect à Mancy: une dose de cheval d'anxiolytiques a été administrée à une jeune fille de 13 ans, qui aurait pu y laisser la vie.

«L'effet boîte noire», c'est ainsi que s'explique la dérive de Mancy pour le député socialiste Cyril Mizrahi. Sauf que cette «boîte noire» ne concerne pas que ce foyer, mais bien tout le Département de l'instruction publique (DIP) dont il dépend. Aucun des 10 000 employés du DIP n'a le droit de parler à un journaliste sans en référer à sa hiérarchie. Et la réponse du service de communication, même pour des sujets bien plus banals que le foyer de Mancy, est souvent négative. «Nous ne jugeons pas souhaitable que vous parliez à telle personne», nous dit-on.

Ces pratiques de silence et de secret sont aggravées par un autre travers genevois: faire sauter les fusibles. Le personnel accusé de maltraitance, voire de violences envers les enfants, est toujours employé par le DIP. Mais la directrice du foyer, arrivée en novembre 2020 après la plupart des cas graves, a été licenciée à la rentrée 2021 sur insistance des syndicats.

## contrastées

Selon les documents consultés par *Le Temps* et Heidi.news, elle a pourtant aidé à rassembler des informations sur les préjudices subis par les enfants et tenté de faire évoluer la situation. La directrice de l'Office médico-pédagogique, elle, a été écartée en décembre 2021 après avoir documenté, au


début de l'année, les dérives de 13 employés, 11 femmes et deux hommes.

Faire sauter les cadres avant les résultats d'une enquête approfondie est aussi une manière de faire régner le silence. Cela montre que personne n'est intouchable et que le mieux est toujours de se taire.

### Vos contributions

Choix rédaction (0)

**Toutes les contributions (7)**

elvira d. 

Laisser une contribution

ENREGISTRER

[Lire la charte déontologique](#)

Laurent I.

Il y a 1 jour

Quand les syndicats cesseront de défendre l'indéfendable ils regagneront une crédibilité perdue malheureusement depuis longtemps.

Quand la direction du DIP sera en mesure de reconnaître, ne serait-ce qu'une fois, avoir commis une erreur et sanctionnera les employés défaillants plutôt que les messagers peut-être aurons-nous à nouveau confiance.

Il est à craindre que les objectifs personnels de certains priment sur l'intérêt des ces deux institutions.

Nicolas D.C.

Il y a 1 jour

On pourra dire, sans grand risque de se tromper, que l'omerta qui prévaut au DIP est l'oeuvre de Anne Emery Torracinta. Quant aux syndicats, toujours grâce à l'attitude de la précitée, il s'érigent en juges et censeurs. Une honte.

Stefan S.

Il y a 1 jour

L'omerta n'est pas limitée au DIP, elle touche l'ensemble de l'Etat. On la trouve d'ailleurs aussi dans le secteur privé, comme l'affaire qui a secoué la SGS. Il est terrible de constater à quel point l'incompétent, le manipulateur ou le paresseux sont protégés. Et à quel point ils

entachent le travail correct de ceux qui s'impliquent, s'engagent et font montre de compétence. Si l'incompétence était sanctionnée comme il se doit, il y aurait 10% de licenciements secs demain matin, pour le plus grand bien psychologique des employés consciencieux, et celui financier des contribuables. Pour conclure, rappelons que le degré de souffrance infligé par cette omerta, dans ce cas particulier aux enfants de Mancy et à la partie du personnel ayant fait son travail, est monstrueux et totalement inexcusable, des années perdues en stress, en estime de soi, en confiance, en fragilités inutiles, que la résilience soit avec eux. Le silence n'a pas fini de faire des ravages...

---

Christine M.

Il y a 1 jour

Partout, toujours les mêmes mécanismes à l'œuvre, et surtout la mise en pleine lumière de l'aveuglement coupable et de la très grande couardise du politique qui admet ainsi l'inadmissible et le fait durer => cf. à ce propos ce qui se passe à la prison de Champ-Dollon ([www.letemps.ch/suisse/champdollon-irreductibles-histoire-mouvementee](http://www.letemps.ch/suisse/champdollon-irreductibles-histoire-mouvementee)), où des employés de l'Etat au comportement gravement dysfonctionnel sont toujours en poste et font des ravages :

« (...) Au sein d'une prison qui se pense toujours en état de siège et cultive un complexe de supériorité (...) L'audit porte d'ailleurs un regard fort critique sur «la culture» de Champ-Dollon et sa «très faible prédisposition au changement». Il décrit un comité directeur (les mutins) «attaché à d'anciens schémas de pensée», dont les principaux acteurs se sentent dégradés et dévalorisés par une perte d'influence résultant de la nouvelle organisation et peuvent «adopter un comportement déloyal et destructeur en cas de conflit». Le rapport évoque aussi des collaborateurs de la prison qui craignent de donner une opinion positive sur l'Ambition de peur d'être traités de «déviationnistes» et de subir une sorte de système de sanction informel à l'interne. Pour éviter tout risque de représailles de la part de ceux-là mêmes qui dénoncent urbi et orbi les pressions de la hiérarchie de l'office, certaines remarques de dissidents ne sont même pas mentionnées telles quelles dans le document. »

---

Laurence d.

Il y a 1 jour

Le secret de fonction est indispensable mais devrait être clairement défini.

Pour le reste il devrait exister un service indépendant auquel se référer et ayant le droit d'enquêter de manière approfondie et confidentielle jusqu'à ce que les faits avérés deviennent publics. Et ils doivent l'être.

Cette commission aurait fonctionnement objectif, rapide, professionnel et non émotionnel. (Donc pas constitué de fonctionnaires bureaucrates).

C'est très dur de s'occuper de jeunes violents et agités. Cela fait dysfonctionnel une équipe et il faut le dire. Et pour avoir côtoyé un de ces services de près, j'ai vu les efforts, j'ai vu la rigidité qui existe face à la violence des pensionnaires, (dont il faut oser parler aussi) et j'ai senti la peur de tout, des parents, des medias, des collègues.

Genève pourrait s'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs et s'en inspirer. On gagnerait du temps. Par exemple John Bost en France... mais pour cela il faut de la curiosité et un peu d'humilité.

---

Nicolas L.

Il y a 20 heures

Oui, mais j'aimerais quand même rappeler que vous avez commencé par relayer complaisamment les affirmations de la direction, en mettant gravement en cause la directrice de l'OMP... donc bon, un peu d'auto-critique serait bienvenu. Amicalement

---

Denise P.

Il y a 20 heures

Sanctionner ceux qui dénoncent au lieu de sanctionner ceux qui violent la loi (ou sont suspectés de le faire) équivaut à la complicité dans la commission du délit et doit être réprimé comme telle.

Denise P.

---